

ARTAN FONCTIONNEMENT 2022

A. L'adhésion

L'adhésion annuelle valorise le soutien porté au projet de l'association.

ARTAN est une association d'intérêt général, votre adhésion est déductible de 66% des impôts. Vous pouvez régler votre adhésion en plusieurs fois (jusqu'à 10 fois sur une même année civile).

- Pour les personnes imposables : à partir de 60€/an.
- Pour les personnes non imposables et les personnes au chômage : à partir de 30€/an.
- Rsa/ASS/Minimum vieillesse : l'adhésion est facultative.

B. Qui adhère ?

Seuls les adultes sont redevables de l'adhésion, à l'exclusion des personnes de plus de 18 ans encore à la charge de leurs parents.

C. Quand régler l'adhésion ?

- L'adhésion doit être réglée avant le 31 juillet 2022.
- L'adhésion peut être réglée en plusieurs fois : n'hésitez pas à nous contacter au 07 68 79 96 00.

D. Vous traversez des difficultés financières

Vous souhaitez nous rejoindre, mais vous traversez des difficultés financières.

1. Artan, c'est un état d'esprit. Nous ne demandons aucun justificatif de revenus, nous fonctionnons sur la confiance.
2. En dehors des membres du bureau et de la responsable de l'association, personne ne sait parmi nos membres, qui bénéficie de la prise en charge par l'association de l'achat des places de spectacles.
3. Nous favorisons l'inclusion et luttons contre toute forme de stigmatisation.
4. Ne voulant être ni intrusif, ni indiscret, il vous revient de nous confier que vous souhaitez être soutenu.e pour l'achat des places de spectacles, que vous soyez seul.e ou en famille.

E. Comment réserver ?

En accédant à votre feuille de réservation, nominative, sur :

artan-association.fr > espace adhérents > réservations adhérents > mot de passe : à demander par mail ou tél.

F. Quand doit-on régler les spectacles ?

Chaque spectacle doit être réglé à l'association au plus tard 5 semaines avant la date de la représentation :

- soit par virement,
- soit par chèque à l'ordre de l'association ARTAN,
- nous vous remercions d'éviter les espèces.

G. En cas de désistement de votre part :

- En cas de désistement, les places ne sont pas remboursées.
- Si le désistement a lieu après que les places ont été réglées aux théâtres (2 mois avant la date de la représentation), **vos places restent dues à l'association.**
- Vous devez avertir l'association de votre désistement par mail, vos places seront proposées aux adhérents de l'association.
- **Vous ne pouvez pas en disposer librement.**

H. Combien de spectacles devez-vous choisir ?

Pour s'inscrire dans l'idée de découverte que propose notre parcours, vous devez choisir au moins 6 spectacles entre septembre et juin.

I. Le fonctionnement

1. **L'arrivée au spectacle** se fait 1 heure avant l'heure de la représentation, sauf quand le lieu ne le permet pas.
2. Une fois que votre place a été réglée au théâtre par ARTAN (2 mois avant la date de la représentation), **la place est due à l'association, même en cas de désistement.**
3. Il n'y a **aucun remboursement.**
4. **En cas d'annulation** d'une représentation, **votre règlement est reporté** sur un spectacle ultérieur.
5. **En cas d'annulation** d'une représentation et vous avez réglé vos réservations en une seule fois, **le montant du billet sera reporté sur votre reçu de dons** aux œuvres.
6. Il vous sera proposé **d'assurer l'accueil en binôme** sur le spectacle de votre choix (pas de panique, il faut que nous trouvions comment organiser tout ça).
7. **Les tarifs d'ARTAN sont confidentiels.** Il est interdit de les communiquer autrement que par : « les tarifs sont accessibles ».
8. Est-ce possible d'inviter **une personne extérieure à l'association** ?
Oui, c'est possible mais elle ne pourra pas profiter des tarifs dont vous bénéficiez.
Si cette personne perçoit les minimas sociaux, elle bénéficiera directement d'un tarif social auprès du théâtre.
Sinon, référez-vous aux tarifs « INVITÉ » indiqués sur votre page de réservation sur le site d'ARTAN.

J. Nos rendez-vous

L'association vous accueille individuellement à chaque représentation. C'est le moment privilégié pour rencontrer les membres de l'association présents.

K. Notre site

Prenez le temps de visiter notre site afin de mieux nous connaître et d'être certain.e que notre philosophie et notre fonctionnement vous conviennent.

<https://www.artan-association.fr/>